



# CRÉATION DU SYNDICAT POUR LE RESPECT ET LA PROTECTION DES PRISONNIERS

## RENCONTRE AVEC SES FONDATRICES

Enfin des bonnes nouvelles : des proches de prisonniers viennent de créer le syndicat *Pour le respect et la protection des prisonniers* (PRP) pour porter et soutenir les luttes de l'intérieur. Ça tombait à pic, au moment où les matons se mettaient à bloquer les prisons et à occuper l'espace médiatique : la création du syndicat a permis de faire sortir la parole des prisonniers pour contrebalancer un peu le discours de l'Administration pénitentiaire (AP). A l'initiative de ce syndicat : Lydia qui se bat à la prison Chateauroux contre l'impunité des matons, Sylvia, ancienne prisonnière animatrice de l'émission parisienne de *L'Envolée*, Adeline, qui a organisé le comité de soutien au mouvement de prisonniers de Valence. Ce syndicat se veut un outil pour que les prisonniers se rassemblent, discutent et luttent. Des contacts ont été pris avec des avocats prêts à plaider des affaires au tribunal administratif comme au pénal.

Ses fondatrices sont très claires sur le fait que ce syndicat sera ce que les prisonniers et leurs proches en feront. Voici un condensé des interventions radiophoniques du PRP à l'antenne de *L'Envolée*, sur FPP à Paris : 106.3.

### *L'Envolée* : Pourquoi avoir créé un syndicat ?

PRP : Pour avoir plus de poids pour faire entendre la parole des détenus. Au départ on avait créé un « Collectif de soutien aux détenus, harcèlement physique et moral », et on était pas entendus ; ça changeait pas assez la situation. Le syndicat a plus de poids. On a plein de projets qu'on a un peu mis de côté avec l'urgence des blocages par les syndicats pénitentiaires. Ces trois derniers jours, quand on l'a lancé, ça a fait un gros boum médiatique ; personne ne s'y attendait. Depuis hier, la parole des détenus sort un peu plus des murs.

Le fait d'être un syndicat, ça vous donne plus de moyens juridiques qu'une association, par exemple ?

Juridiquement, c'est comme tous les syndicats : on est « couverts ». Par exemple, si on aide un détenu et qu'on va jusqu'au dépôt de plainte, l'AP ou les matons peuvent se retourner contre le syndicat, mais pas contre les personnes elles-mêmes. Juridiquement, on a un peu plus de poids qu'un collectif ou qu'une association.

On sait que la plainte d'un détenu, ils peuvent facilement la rejeter, comme c'est arrivé récemment à

un prisonnier de Moulins qui a déposé un recours en justice au tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour dénoncer les conséquences des blocages de surveillants. Au niveau de la justice, les plaintes de détenus ou de familles de détenus passent à la trappe - à part dans des cas extrêmes. Donc nous, en tant que syndicat, on va appuyer les plaintes des détenus et des familles, et dans les cas les plus graves, on pourra se porter partie civile contre la pénitentiaire. Tout ça participe aussi à porter la parole des détenus au-delà des murs.

Pour les conditions de travail, aussi : faut savoir qu'un détenu, quand il travaille, il ne signe pas de contrat de travail. Là, on a des fiches de paie récentes qui nous disent que la personne a travaillé 133 heures et qu'elle a touché 200 € : une fois qu'on enlève tout ce qu'on doit enlever, il lui reste pas grand-chose ! Sans soutien de la famille ou de proches, eh bien il vit pas, à l'intérieur : il peut pas cantiner son tabac ni ses repas ! On a pas mal de projets, notamment sur l'amélioration des soins en détention, parce qu'actuellement ils sont presque inexistantes.

# « LE PROBLÈME, ON LE CONNAÎT ET ON LE VIT, DONC ON VA AGIR »

Concrètement, si aujourd'hui un prisonnier ou une prisonnière veut porter plainte, on peut appuyer sa plainte. Donc faites passer le mot : nous, on peut intervenir à ce niveau-là.

## *Comment ça se passe pour adhérer ?*

On a reçu déjà pas mal de demandes et on a envoyé des fiches à remplir avec toutes les informations pour être adhérent ; mais on a aussi un site par le biais duquel les gens peuvent adhérer. Quand on a fait les statuts, on a fait en sorte que les détenus et les familles puissent se syndiquer, mais que ce soit aussi accessible à tout le monde. Des gens qui ne sont pas directement touchés par la détention peuvent adhérer aussi. L'adhésion est gratuite pour les détenus ; pour les proches, familles et amis, c'est 10 € l'année, et pour les autres c'est 15 €. On va pas faire comme FO-pénitentiaire, qui fait payer 55 € pour les stagiaires et 70 pour les titulaires ! Au rayon des bonnes nouvelles, nous avons pour le moment une vingtaine de prisonniers qui ont adhéré, et ils n'ont rencontré aucun problème !

*Contrairement à l'Observatoire international des prisons (OIP) qui se permet de parler à la place des*

*prisonniers, c'est vous-même, proches et familles de détenus, qui vous auto-organisez pour ne pas vous faire confisquer votre parole !*

Exactement. Sans vouloir vexer qui que ce soit, on n'est jamais mieux servi que par soi-même ; et c'est bien d'« observer », mais à un moment donné, il est nécessaire d'agir. Je pense également à la Contrôleuse des lieux de privation de liberté : sur certaines histoires, elle nous a répondu : « À part faire une lettre, je n'ai aucun pouvoir. » Donc on a décidé de prendre les choses en main, et de dire : « Le problème, on le connaît et on le vit, donc on va agir. »

On ne va pas seulement relayer des informations à droite à gauche. On existe officiellement depuis le 9 janvier, et en trois semaines à peine, on a déjà été sollicités par des associations très connues, très réputées. Ça veut dire que le syndicat a déjà un poids. On en parle beaucoup chez les prisonniers et leurs familles, chez les matons, et aussi dans les médias. On essaye d'être sur le terrain. Pas pour faire du sensationnel avec des gens qui vivent des drames, et après plus les calculer ; pour les aider réellement et travailler avec eux.

**Pour adhérer, écrivez sur papier libre au syndicat PRP :  
14, bât. 9 rue de la Bièvre, 36000 Châteauroux.  
Mail : [syndicat.prp@gmail.com](mailto:syndicat.prp@gmail.com) / Téléphone : 06.65.25.04.43**

Le syndicat défend activement Jean-Baptiste Calassou, qui est enfermé à la centrale de Saint-Maur. Suite à des demandes de transfert, et parce qu'on le juge pas assez obéissant, il a été placé à l'isolement il y a dix-huit mois. Depuis, il subit le déchaînement des matons de Saint-Maur, dont il est aussi question dans ce numéro dans les lettres de Najy et celle de Fabrice Boromé. Certains jours, les matons oublient de lui donner à manger ; d'autres jours ils ne lui donnent que du pain. Ils l'oublient régulièrement pour les promenades, tout en se foutant de sa gueule une fois que l'heure est passée : « On t'a oublié, tu iras demain ! ». Ces derniers mois, l'AP l'a empêché d'assister aux obsèques de sa mère... Évidemment, pendant les blocages, comme pour beaucoup d'autres, la situation a encore été plus difficile pour lui. Aujourd'hui, Jean-Baptiste a besoin d'aide pour montrer à l'administration qu'il n'est pas tout seul.

**Une page Facebook a récemment été créée pour donner le maximum de diffusion à son histoire : Soutien à Baptiste détenu à la maison d'arrêt de St-Maur**

Pour écrire à Baptiste en soutien  
JEAN-BAPTISTE CALASSOU  
Numéro d'écrou 4840  
Maison Centrale Bel-Air,  
36250 Saint-Maur CEDEX